



#TOUSMOBILISÉS

PÔLE EMPLOI

Info-relais KOLET'

Bienvenue au Webinaire

11 mars 2021

Dans le cadre du Plan de relance 1 JEUNE- 1 SOLUTION

1 – Je souhaite recruter un jeune sans prévoir de formation

➤ Prime à l'embauche des jeunes (18 à 25 ans révolus)

CDD + de 3 mois ou en CDI

1^{er} aout 2020 et le 31 mars 2021

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/accueil/cerfa.do>

4000 €

2 – Je souhaite recruter un jeune en prévoyant une formation

➤ Prime à l'alternance

Pour un contrat signé entre le 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021

Pour les entreprises de moins de 250 salariés, sans condition

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, avec conditions d'engagement.

Moins de 18 ans	18 à 25 ans révolus (Apprentissage) 18 à 29 ans révolus (Professionnalisation)
5 000 €	8 000 €



Outil de simulation reste à charge

3 – Je souhaite recruter un jeune issu des quartiers prioritaires de la ville ou éligible à l'Emploi Franc Pétrel

➤ Les emplois francs +

CDI	7 000 € (1 ^{ère} année)	5 000 (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)
CDD de + 6 mois	5 500 € (1 ^{ère} année)	2 500 (2 ^{ème} année)

Accès SIG VILLE

4 – Je souhaite recruter un jeune inscrit dans un parcours emploi/compétences

Le PEC non-marchand jeune/Le Contrat initiative emploi jeune (CIE)

Sont concernés **les jeunes de – de 26 ans**, et les **jeunes travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans inclus**.

- En PEC non-marchand, pour un CDI ou un CDD minimum de 9 mois, le taux de prise en charge mensuel de l'aide est de **65%** sur le SMIC brut
- En CIE, pour un CDI, un CDD d'au moins 6 mois et de – de 12 mois ou un CDD de 12 mois et +, le taux de prise en charge mensuel de l'aide est de **47%** sur le SMIC brut (arrêté préfectoral)



Hors cadre 1JEUNE 1SOLUTION

– Je souhaite recruter une personne issue des quartiers prioritaires de la ville

➤ L'emploi franc

CDI	5 000 € (1 ^{ère} année)	5 000 (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)
CDD de + 6 mois	2 500 € (1 ^{ère} année)	2 500 (2 ^{ème} année)

Accès SIG VILLE

– Je souhaite recruter une personne dans un parcours emploi/compétences

➤ Le PEC non-marchand /Le Contrat initiative emploi (CIE)

Sont concernés **les personnes de + 50 ans ou demandeuses d'emploi très longue durée ou Bénéficiaires du RSA**

- En PEC non-marchand, pour un CDI ou un CDD minimum de 9 mois, taux de prise en charge entre 50 et 60% du SMIC brut.
- En CIE, pour un CDI, un CDD d'au moins 6 mois et de – de 12 mois ou un CDD de 12 mois et +, le taux de prise en charge mensuel de l'aide varie de 30% du SMIC brut à un taux variable selon intensité hebdomadaire.



Mesures

1 – La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

- Pour se confronter à des situations réelles et découvrir un métier ou un secteur d'activité,
- Pour confirmer un projet professionnel
- Pour initier un recrutement.

2 – L'Action de Formation Préalable à l'Embauche – La Préparation Opérationnelle à l'Emploi

- Adaptation ou développement des compétences du futur salarié
- Accompagnement par un conseiller Pôle emploi.
- Financement de la formation réalisée.

